



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt du mois de novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie,

Etaient présents : Patrice VERNIER, Maire,

Mesdames et Messieurs : Sylvie BARNEOUD - Brigitte COTTIER - Véronique FIERS - Isabelle HEGE - Jean-Philippe LAURENT - Judith MAILLARD-SALIN - Françoise MARCHAND - Yves MONTAVON - Jean MOSER - Frédéric NEGRI - Christian ROTH - Henri ROTH - Marc VALKER

Etait absent : Jean DAVAL

Madame Françoise MARCHAND est nommée secrétaire de séance.

Les procès verbaux des conseils municipaux du 3 et du 23 octobre 2017 sont soumis à l'approbation du conseil municipal, ces derniers sont approuvés à l'unanimité en remplaçant le mot coefficient par quotient dans le point 5 et modifier le rapporteur du point 2 du conseil municipal par Marc Valker par Christian Roth.

1/ TARIFS 2018

Rapporteurs : Françoise MARCHAND - Sylvie BARNEOUD

Comme chaque année le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs de locations communales.

Location grange Catherinette	2018
1 jour	50.00

Location Colo		2017	2018
ETE	Sans cuisine	300.00	303.00
	Avec cuisine	400.00	404.00
HIVER	Sans cuisine	400.00	404.00
	Avec cuisine	500.00	505.00

Location gîte du Pont Sarrazin	2017	2018
Une nuit « Randonneur »	20.00	20.00
Forfait Week-End (2 nuits)	160.00	160.00
Une semaine	360.00	360.00
Nuit supplémentaire	80.00	80.00

Location salle des fêtes	2015	2016	2017	2018
Un jour de semaine sans gazinière	80.00	80.80	81.60	82.40
Un jour de semaine avec gazinière	150.00	151.00	152.50	154.00
Le week end	200.00	202.00	204.00	206.00

Location tables et bancs	2015	2016	2017	2018
Le lot (1 table + 2 bancs ou 6 chaises)	6.00	6.10	6.15	6.20

Location benne communale (uniquement sur le périmètre communal)	2015	2016	2017	2018
Déchets verts	14.62	14.75	40	40.40
Gravats	14.62	14.75	36	36.40

Concessions trentenaires au cimetière communal	2015	2016	2017	2018
Simple	104.40	105.40	106.35	107.40
Double	259.95	262.55	265.15	267.80
Triple	513.40	518.50	523.70	529.00
Cavurne	34.80	35.10	35.45	35.80

Atelier de distillation	2015	2016	2017	2018
Un jour de distillation	19.10	19.30	19.50	19.70

Rappel : le CM a décidé de louer l'atelier aux personnes extérieures pour un montant de 30€/jour avec une caution de 200 Euros

Photocopies	2015	2016	2017	2018
Copie A4	0.15	0.15	0.15	0.15

Loyers : L'augmentation des loyers de l'ensemble des logements communaux aura lieu le 1^{er} janvier 2018 selon l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2017.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité:**

- de valider ces tarifs tels que présentés,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent

2/VENTE DES PROPRIETES DES BIENS VACANTS SANS MAITRES ET LEGS

Rapporteur : Marc VALKER

A la suite des conseils municipaux des 29 mai 2017 et 3 octobre 2017 relatifs au devenir des propriétés des biens vacants sans maître et legs, un courrier a été envoyé aux propriétaires concernés afin de les informer du souhait de la commune à vendre les dites-parcelles. Suite à un éventuel vice de forme deux parcelles ont été retirées de la vente.

Après étude, la commune ayant respecté la procédure, les deux biens sont remis en vente aux conditions du conseil municipal du 3 octobre 2017.

Un tableau récapitulatif des différentes offres reçues a été remis sur table.

N° des parcelles	Propriétaires contigus	Réponses	Observations
B-540	BACOUËL-NEGRI Steven	Oui	253 €
	MARDEGAN Jean-François	Oui	255 €
	MARCHAND René	Non	
B-517	BELEY Christiane	Non	
	BELEY Jean-Pierre	Non	
	MARCHAND Jean-Pierre	Non	
	BACOUËL-NEGRI Steven	Oui	462 €

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité :**

- d'attribuer la parcelle B-540 à Monsieur Mardegan Jean-François, au tarif de 255 €
- d'attribuer la parcelle B-517 à Monsieur Bacouel-Negri Steven, au tarif de 462 €
- les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent

Marc Valker et Frédéric Negri ne prennent pas part au vote.

3/DEMANDE DE SUBVENTION : DETR POUR LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT DU PARKING DU CIMETIERE

Rapporteur : Marc VALKER

Dans le cadre de l'aménagement et la rénovation du parking du cimetière, il est proposé de demander une subvention au titre de la DETR (cf délibération n°7 du 3 juillet 2017) construction et aménagement publics.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de s'engager à réaliser et à financer les travaux de rénovation et d'aménagement du parking du cimetière pour un montant de 27 058,24 € HT
- de se prononcer sur le plan de financement suivant :
 - Fonds libres : 16 235 €
 - DETR : 10 823 €
- de solliciter l'aide financière au titre de la DETR pour un montant de : 10 823,00 € soit 4%
- de s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent

4/ONF – ETAT D'ASSIETTE

Rapporteur : Marc VALKER

Vu le Code forestier,

Exposé des motifs :

L'Adjoint au Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Vandoncourt, d'une surface de 239 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 12/02/2014. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour la campagne 2018-2019 ;

Considérant l'avis de la commission 7 – autour de la cité formulé lors de sa réunion du 11/10/2016.

1. Assiette des coupes pour l'exercice 2018-2019

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2018-2019, l'état d'assiette des coupes **annexé à la présente délibération.**

5/DEVENIR DE L'OPERATION D'ECOPATURAGE

Rapporteurs : Marc VALKER/Véronique FIERS

Par délibération du 23 mai 2016, sur proposition de la commission environnement, les membres du conseil municipal ont décidé la mise en œuvre d'une expérience d'opération d'écopâturage dans le verger communal.

Après 15 mois de pâturage, le bilan est le suivant :

- coût de l'opération : 959,79 €, (investissement et fonctionnement)
- gain estimé des heures de l'employé pour l'année: 417.36 € (24h x 17.39€).

Recettes à venir possibles :
- vente des deux agnelles : 400 €
- vente des deux mères : 600€
- location à des particuliers.

Le Conseil Municipal décide :

A 14 voix pour, 1 abstention :

- de valider l'expérience sur l'entretien de terrain par des moutons et de pérenniser l'opération d'écopâturage,

A l'unanimité :

de ne garder que 2 moutons sur les 4 car les surfaces des vergers ne sont pas assez importantes pour conserver l'ensemble du cheptel (nourriture),

- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

6/REHABILITATION DE LA GRANGE 4 RUE DES DAMAS

Rapporteur : Christian ROTH

Le projet de réhabilitation de la grange 4 rue des Damas peut bénéficier du fond de transition énergétique du Syded, alimenté par une partie des recettes issues de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

Sont éligibles au fond de transition énergétique les travaux d'extension du réseau de chaleur et de sous stations chiffrés à 19 901 € H.T.

Le conseil municipal décide **à l'unanimité :**

- de s'engager à réaliser et financer les travaux,
- de solliciter le soutien et la participation du SYDED pour un montant de 4 975 €,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

7/RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Christian ROTH

Après une première opération de rénovation de l'éclairage public en 2014 qui a permis de réduire par deux la facture d'énergie de l'armoire d'éclairage « Poste Mairie » (43 luminaires), il est proposé au Conseil municipal d'engager la rénovation des points d'éclairage (90 luminaires) des autres circuits avec la mise aux normes des armoires et la pose d'horloges astronomiques.

Plan de financement prévisionnel :

- Montant de l'opération : 43 200 € H.T.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité :**

- d'approuver l'état d'assiette des coupes 2017-2018, sous réserve de l'état sanitaire de certaines parcelles communales,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

- Subvention du SYDED (45% + 10% du fond de transition énergétique) : 23 760 €

- Commune : 19 440 €

Cette opération peut bénéficier des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) destinés aux Territoires à Energie Positive et croissance verte (TEPcv) par l'intermédiaire Pays de Montbéliard.

La valorisation des CEE TEPcv pourrait en fonction du cours du marché couvrir le reste à charge de la commune.

Les travaux devront être payés avant le 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- de s'engager à réaliser et financer les travaux,
- de solliciter le soutien et la participation du SYDED suivant le plan de financement avec la réservation des CEE dans le cadre des TEPcv,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

8/INSTALLATION DU CHAUFFAGE A LA SALLE DES FETES

Rapporteur : Christian ROTH

Cette question sera reportée au prochain conseil avec des éléments complémentaires.

9/MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U. – APPROBATION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION

Rapporteur : Christian ROTH

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé en décembre 2004 a été modifié en juin 2006 au niveau du règlement de la hauteur de construction sur des terrains ayant une pente supérieure à 5 %.

Une révision simplifiée a été conduite en novembre 2007 pour permettre l'extension de la zone UE des Aiges.

Une modification simplifiée est intervenue en avril 2013 pour modifier les articles UA 11 et UA 11 (aspect extérieurs) pour d'accepter les autorisations d'urbanisme relatives à des projets de vérandas et d'abris de jardin.

Lors du Conseil Municipal d'octobre dernier, le Conseil Municipal a été informé du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. La modification porterait sur :

- le déplacement de quelques mètres de la limite de zonage UE / AU au lieu -dit « Sur le bel endroit), cadastré section A N°870 pour permettre la réalisation du projet de construction du propriétaire.
- La modification de l'article UA 7 (Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) en ce qui concerne les annexes.

Le Conseil Municipal est informé, qu'après avoir échangé avec les services de l'Etat, cette évolution pourrait rentrer dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée (L153-45 et suivants du code de l'urbanisme).

Celle-ci prévoit que le projet de modification et l'exposé de ses motifs sont mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations seront enregistrées et conservées.

Les modalités de la mise à disposition sont précisées par le Conseil Municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition (article L153-47 du code de l'urbanisme).

Ainsi, pour que chacun puisse prendre connaissance du projet de modification et éventuellement exposer ses remarques, il est proposé de mettre à disposition en mairie :

- le projet de modification pendant un mois du 22 janvier au 22 février 2018 aux heures d'ouvertures habituelles de la mairie soit, de 11 heures à 12 heures et de 16 heures à 18 heures les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- un registre de consultation publique pour consigner les remarques.

Ce dossier sera en outre notifié aux personnes publiques associées qui pourront formuler leurs avis.

A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté au Conseil Municipal. Il délibérera et adoptera par délibération motivée le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public (L153-47 du code de l'urbanisme).

Le Conseil Municipal approuve les modalités de mises à disposition du projet de modification simplifiée du P.LU.

Le Conseil Municipal décide à **13 voix pour, 1 abstention** :

- de se prononcer sur la modification du P. L. U.,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

10/DELIMITATION RUE DES AIGES – ZONE AU « A RAINGI »

Rapporteur Christian ROTH

Afin de mettre en œuvre les délimitations de l'alignement des parcelles section A numéros 53 – 402 – 656 rue des Aiges et de l'acquisition de la partie située en zone AU « A Raingi » de la parcelle section E numéro 102 , il convient de désigner le géomètre.

Suite à la demande de devis, les trois géomètres contactés ont répondu :

Géomètre expert	Montant T.T.C.	Observation
Cabinet Jean Baptiste ROLLIN	1 104.00 €	Délimitation parcelles rue des Aiges uniquement*
Cabinet Jean Christophe CLERGET	1 956.00 €	Délimitation parcelles rue des Aiges, A Raingi
EURL BP.GE	1 812.00 €	Délimitation parcelles rue des Aiges, A Raingi

* compte tenu de la nature du terrain (culture) inséré dans un ensemble plus vaste, de l'objet de l'acquisition (réserve foncière), le bornage semble inutile dans le sens où il ne sera pas pérenne. D'autre part, le terrain est situé dans une planche cadastrale ancienne ce qui permet de réaliser des divisions cadastrales "d'après les indications fournies au bureau". Cette solution qui permettra de passer l'acte de vente mais qui n'apportera aucune garantie au niveau de la position de la limite divisoire ni la commune, ni pour le vendeur. Cette solution aura un coût d'environ 400 EUR. Il est également impératif d'avoir l'accord du vendeur.

Le Conseil Municipal décide à **13 voix pour et 1 abstention** :

- de choisir le cabinet Rollin pour un montant de 1 504,00€,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

11/APPARTEMENT 16 RUE DES DAMAS

Rapporteur : Patrice VERNIER

Suite à l'annonce d'un départ au 16 rue des Damas, 2 demandes ont été reçues en mairie :

- Mademoiselle Justine PAUVERT,
- Monsieur Benjamin SMITH et Mademoiselle Lise DELAHAUT, (déjà locataires au 11 rue des Damas)

Le conseil municipal décide à :

- **7 voix pour** attribuer le logement présentement vacant à Justine Pauvert,
- **4 voix pour** attribuer le logement à Benjamin Smith et Lise Delahaut,
- **3 abstentions**
- **l'unanimité** d'attribuer le prochain logement disponible au 16 rue des Damas à Benjamin Smith et Lise Delahaut
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

12/QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le sinistre inondation rue des gros Prés,
- Retour sur l'opération : « le jour de la nuit » du 14 octobre : 4 retours négatifs, et 2 retours positifs. A étudier lors de la prochaine commission « Environnement ».

Vœux 2018 :

Compte tenu des politiques d'austérité mises en place par le gouvernement en direction des communes rurales, les élus décident à l'unanimité de ne pas organiser de cérémonie des vœux avec les personnalités. Les habitants du village seront conviés à la Colo le samedi 27 janvier à une soirée conviviale pour découvrir en avant première le film de 52 minutes sur notre village « Vandoncourt, Laboratoire de démocratie », réalisé par Betty, Jeanne, Geoffroy, Cédric et France Télévision.

Séance levée à 23h15

Prochain conseil municipal : le 11 décembre.